



La mairie a t'elle le droit de changer notre adresse

Par Lisemaelle

Bonjour,

Nous avons acheté une maison il y a un peu plus de 1 an au 8 avenue maréchal Foch. A côté de chez nous , entre le 6 et le 8 une maison c'est construite , notre nouveau voisin a demandé à la mairie de lui fournir un numéro de rue et elle lui a attribué le notre sans nous avertir, heureusement lui l'a fait ! nous avons contacté la mairie pour leur indiquer une erreur de leur part en leur adressant tous les justificatifs d'achat ainsi que le cadastre nous situant bien au 8 avenue maréchal Foch. La mairie nous a répondu que nous devons changer d'adresse et nous mettre au 30 boulevard du docteur junqua car notre maison fait l'angle de 2 rue !! J'aimerais connaître les recours que nous avons.merci d'avance.